



## EVALUATIONS CM2 : L'INTELLIGENCE DOIT PRÉVALOIR ! CONSIGNES SYNDICALES

Nous appelons donc les enseignants et les directeurs à suivre les consignes suivantes :

Pour les enseignants de CM2 :

- ne faire passer que les exercices correspondant à des notions déjà abordées en classe,
- rendre compte de ces seuls résultats uniquement aux élèves et aux familles concernées,
- ne pas utiliser le logiciel de l'administration

Pour les directeurs :

- ne pas faire remonter la synthèse des résultats de l'école au moyen de l'application WEB téléchargée par l'administration

### Quel est l'objectif de cette action ?

Face au silence du ministère par rapport à une demande intersyndicale de surseoir à l'évaluation de janvier, il s'agit :

- De mettre en incapacité le ministère, à l'issue de l'évaluation de janvier, de communiquer sur un état des lieux d'échec de l'école.
- De permettre aux enseignants d'être au clair avec leurs élèves et les familles par rapport à ces évaluations.
- D'éviter d'isoler nos collègues adjoints de CM2 et les directeurs chargés de la transmission des résultats de leur école, face à une hiérarchie de plus en plus répressive : les évaluations seront faites, les échanges avec les familles auront lieu, la notion de service non fait est difficilement applicable dans ces conditions et surtout peut être facilement contrée.

Six séquences à répartir sur 4 jours, il peut y avoir le retrait de salaire d'un trentième par jour, plus le mercredi, c'est à dire 5 jours de retrait. L'Administration peut aussi remettre en cause le versement de l'indemnité, dont les modalités ne sont pas encore connues à ce jour.

### Les problèmes de fond posés par cette évaluation de janvier

La date des évaluations : Faire faire des exercices sur des notions non étudiées est un non sens pédagogique

L'évaluation doit avant tout servir à l'élève et à sa famille et constituer des repères pour les enseignants dans la construction du projet pédagogique de l'école, de la classe et pour chaque élève.

Les modalités de saisie des résultats : le codage binaire (échec ou réussite) ne permet pas de rendre compte, finement, du degré d'acquisition de telle ou telle notion.

Pour le SE-UNSA, le risque est grand de créer de l'échec et de stigmatiser les élèves au lieu de les motiver et de les encourager, sans parler de la réaction des familles aux résultats qui risquent de ressortir dans ces conditions.

L'utilisation des résultats : Avec une saisie dans le cadre d'un logiciel de saisie « bloqué », le SE-UNSA s'interroge sur l'utilisation des résultats.

Au plan national, quel constat sera tiré par le ministère ? Quelle communication auprès de l'opinion publique ? Pour justifier de quelle politique éducative ?

Enfin, nous ne pouvons cautionner un système de recensement des résultats qui puisse servir à

établir un « palmarès » des écoles.

**Pour le SE-UNSA, un cadre d'action intersyndical est nécessaire pour mieux défendre les enseignants**

Compte tenu de ces questions importantes, le **SE-UNSA** s'est adressé au SGEN-CFDT et au SNU-ipp pour l'élaboration de consignes communes sur ces évaluations.

Un texte intersyndical a été élaboré sur la base de ces consignes (voir ci-joint)

**Pour vous aider à la mise en œuvre de ces consignes syndicales, le SE-UNSA mettra à votre disposition dans les jours qui viennent :**

➤ une lettre à adresser à votre IEN pour l'informer de la consigne syndicale que vous suivez et lui en expliciter les raisons

➤ une lettre aux parents de CM2 pour leur expliquer notre démarche.

une fiche de recollement des résultats individuels, fidèle à l'évaluation des items tels qu'ils auront été réellement passés et pour usage exclusif à l'intérieur de l'école et auprès des parents concernés

➤ une fiche de recollement des résultats (à partir des fiches individuelles renseignées), simplifiée, sommative et anonymée, à adresser, par le directeur à l'IEN